
LE PROJET INSTITUTIONNEL DE LA MAISONNÉE

1. AVANT-PROPOS ET FINALITÉ

1.1. Avant-propos



Association Sans But Lucratif
Service Résidentiel pour Adultes

agrée AViQ n° 286

Rue Toûne 6 - 1460 Haut-Ittre

Tél.: 02/366.04.73

Tél hébergement : 02/355.15.37

Fax: 02/366.32.33

E-mail : infos@lamaisonnee.be

Site : <http://www.lamaisonnee.be>

1.2. Valeurs qui fondent le travail

Les personnes à handicap mental sont des humains à part entière. Ils peuvent être heureux, mais leur histoire, leur éducation et bien entendu leur handicap font qu'ils n'utilisent pas toutes les ressources nécessaires et qu'ils s'imposent toutes sortes de restrictions pour tendre vers ce but. L'une de nos premières fonctions est de faire bénéficier les personnes à handicap mental des structures et des conditions de vie quotidienne aussi proches que possible des normes et structures du courant général de notre société.

Notre objectif principal est que les bénéficiaires aient la meilleure qualité de vie possible. Pour y parvenir, nous utilisons des **projets pédagogiques individuels** qui sont la clef de voûte de notre maison. Il s'agit d'une méthode de travail issue des besoins individuels de chaque personne hébergée. Ils constituent **un véritable contrat**, c'est-à-dire un accord mutuel et explicite entre la personne à handicap et les différents intervenants (y compris les parents). Ces contrats doivent définir les buts, les limites et les conditions des tâches qui vont être accomplies ensemble.

Nous insistons auprès des intervenants afin que l'accent soit mis sur ce que chacun se montre capable de faire et non pas sur « ce qu'il serait incapable de faire ». Les personnes accueillies à La Maisonnée doivent avant tout être perçues à travers leurs compétences.

Les choix, les souhaits et les désirs des personnes que nous accueillons sont pris en considération aussi précisément que possible. Dans la mesure où ils s'avèrent réalisables et respectueux des lois et de la morale, ils doivent être respectés et figurer dans le projet individuel de la personne concernée.

Il nous paraît judicieux de faire participer les résidents aux réunions les concernant et de travailler de façon contractuelle avec eux. Acteurs de leur vie, responsables de leurs « scénarii », ils disposent à tous moment du droit de dire, dans le respect et la sécurité de chacun.

La personne à handicap mental doit avoir un rythme de journée normal. Même un adulte à handicap mental sévère doit sortir de son lit à heure convenue et s'habiller. Il ne doit pas aller se coucher plus tôt que les autres, ni d'ailleurs (sauf raison médicale signifiée par un médecin) faire de longues siestes. L'expérience d'un rythme normal de l'année, avec des vacances et des fêtes ayant une signification particulière lui est positive. La personne à handicap mental doit avoir un rythme de journée normal. Cependant, pour les personnes à handicap plus vieillissantes ou à rythme plus lent, nous souhaitons que leurs besoins soient respectés. Depuis plusieurs années nous proposons des levers adaptés avec une équipe éducative renforcée le matin, ainsi que des activités ritualisées les après-midi pour les personnes plus vieillissantes.

La mise au travail des personnes à handicap mental est d'une extrême importance. Les tâches qui leur sont confiées à elles doivent être stimulantes et avoir du sens. Le travail au même titre que le plaisir est source de grandissement, d'épanouissement, de fierté. L'horaire de travail doit être aussi proche que possible

de la moyenne du temps de travail admise dans notre société. Le rythme, la cadence doivent être adaptés à chacun en fonction de ses capacités, de son état de santé physique ou psychologique, voire de son âge, de son PI négocié.

Pour les personnes à handicap mental, le passage de l'adolescence à l'âge adulte se fait souvent de manière plus lente, plus incertaine que pour les autres. Nos attitudes, celles aussi de la famille et autres intervenants sont à cet égard de grande importance. Il n'est pas souhaitable que des adultes vivent de la même manière que des enfants ou soient considérés comme tels.

Les projets éducatifs des adultes doivent les aider à grandir, à se séparer sainement de leurs parents, à devenir aussi autonomes que possible dans leurs habitudes quotidiennes et à développer des aptitudes sociales qui leur permettront de faire partie de la vie régulière de la communauté, d'y participer.

Nous considérons l'affectivité et la sexualité en tant que besoins et désirs et estimons, à priori, les personnes à handicap aptes à vivre ses sentiments et l'expression de ceux-ci. D'aucuns auront besoin pour ce faire de plus d'accompagnement que d'autres mais qu'importe pour autant que soient respectés l'éthique, la législation générale en cours, voire les us et coutumes individuels et que soient protégées la morale et les valeurs de chacun.

Compte-tenu de notre agrément, de la structure des bâtiments, de notre projet institutionnel, nous ne sommes pas tenus d'obliger, de forcer un résident à venir chez nous, ni à y demeurer. Venir à La Maisonnée et y rester doit être le désir de la personne accueillie.

Dans le cadre de ces projets individuels et afin de répondre à la qualité de vie de chacun, il est de toute première importance qu'un nouvel arrivant exprime à sa façon son désir de vivre à La Maisonnée.

Au niveau des projets individuels :

Toutes les parties ont un pouvoir égal et des responsabilités partagées.

Les contrats doivent être énoncés de façon claire et positive.

Il est nécessaire qu'ils soient sous le **contrôle de la personne concernée** (par exemple : «je vais avoir plus d'argent de poche» n'est pas sous le contrôle du demandeur).

Les objectifs fixés en commun devront être :

- 1. Réalisables**
- 2. Concrets et mesurables**
- 3. Stimulants**
- 4. Fractionnables**
- 5. Avouables à autrui**
- 6. Reliés à un objectif plus vaste**

Pour que le travail soit efficace, les objectifs **seront évalués, en fonction du besoin du résident, régulièrement** et à tout le moins une fois par an. Cette évaluation se fera **en termes je suis OK+, tu es OK+, en s'acceptant tel que l'on est et en acceptant l'autre tel qu'il est. Ensemble nous chercherons la meilleure solution en étant honnête avec soi et avec l'autre et en laissant libre cours à nos idées, valeurs, sensations et émotions. Notre but commun sera de trouver des solutions constructives en prenant conscience de nos propres responsabilités et en agissant de façon réaliste.**

Les projets pédagogiques des éducateurs sont à la fois la **conséquence** des bilans individuels des personnes accueillies **et l'amorce des projets individuels futurs**. Ils sont, pour l'éducateur, à la fois son « garde-fou » et la caisse à outils qu'il a lui-même constituée. Ils **respectent les valeurs de base** de « La Maisonnée » et constituent eux-mêmes un **véritable contrat**, tel que défini ci-avant. Rédigés, si nécessaire, avec l'aide d'un responsable pédagogique, ils sont, bien entendu, établis en termes OK+/OK+. A La Maisonnée, les problèmes doivent être utilisés pour avancer, pour « grandir » et s'il y a place pour la négociation, il appartient à chacun de tout faire, de tout mettre en place pour qu'il en soit bien ainsi.

Les intervenants de notre institution travaillent de manière égale avec chaque résident, sachant que **l'égalité c'est donner le meilleur à chacun et non pas la même chose.**

En résumé, **nous considérons la personne à handicap comme :**

- Une personne à part entière**
- Une personne à respecter**
- Une personne compétente**
- Une personne particulière**
- Une personne unique**
- Une personne qui a des projets**

Une personne à part entière :

Qui a des *besoins et des désirs*

Qui a des *droits et des devoirs*

Tout cela lié à *son éducation de base, son âge chronologique, son stade de développement, son type ou degré de handicap*

Ses besoins et ses désirs lui sont propres et lui appartiennent

Ses droits sont à respecter et ses devoirs à faire respecter

Une personne compétente

Comme quiconque, plutôt que ses incompétences, il convient de mettre en valeur ses compétences. Il importe aussi que son image sociale soit améliorée, qu'elle ait un travail, qu'elle occupe une fonction qui la met en valeur.

Une personne unique

*Qui a le droit de se construire une identité propre
Qui peut dans sa mesure se déterminer elle-même
Capable de développer des relations affectives et sexuelles épanouissantes*

Une personne particulière

Qui souffre à cause de ses déficiences d'incapacités et de désavantages. Il présente des besoins spécifiques tels que celui d'un monde organisé, structuré et clairement compréhensible pour et par lui. Notre objectif pédagogique vise à réduire ses incapacités et en conséquence ses désavantages.

Qui apparaît facile à manipuler et qu'il est bon de protéger mais pas de surprotéger.

Une personne qui a des projets

Paraissant passive, souvent comme processus d'adaptation aux institutions, elle a des projets souvent inavoués.

Certes pas toujours réalisables, ses projets sont à entendre ne fut-ce que pour négocier avec elle des objectifs à sa portée, des moyens pour y parvenir, des méthodes d'évaluation de son évolution pour la motiver, pour se donner le goût de vivre plutôt que de survivre.

Une personne à respecter

Comme vous et nous.

1.3. Références théoriques

Sans exclure d'autres références, nos préférences, comme on peut le constater ci-dessus, vont aux théories de l'Analyse Transactionnelle. Toutefois, en ce qui concerne certains apprentissages, nous pouvons faire appel aux techniques comportementalistes, pour certains suivis psychologiques aux théories du psychiatre, psychanalyste et éthologue Boris Cyrulnik, voire même en certains cas à l'Analyse Systémique. Nous possédons en ces différents domaines quelques « outils de base » utiles pour la gestion ordinaire de l'institution mais si cela s'avère nécessaire nous pouvons, pour l'utilisation d'outils plus pointus, faire appel à des spécialistes extérieurs.

1.4. Population cible

Les personnes adultes à handicap mental de catégorie grave à légère (selon DSM V). Nous accueillons aussi des résidents atteints du trouble du spectre de l'autisme. Aujourd'hui la majorité de la population accueillie souffre de double diagnostic.

1.5. Finalité du service proposé et besoins à rencontrer

Partant de leurs besoins individuels, du contexte socio-économique dans lequel nous nous trouvons, des droits et des devoirs des personnes résidentes de notre institution, notre objectif est de les amener à ce qu'elles découvrent et utilisent les moyens les plus adéquats pour elles, afin qu'elles puissent vivre en accord avec elles-mêmes et le plus en harmonie possible avec leur environnement. Pour arriver à cette fin, chacun, personnel employé et résident, s'évertuera à respecter les règles morales, éthiques et bien entendu les lois en vigueur dans notre pays, notre région, sans discrimination aucune.